



Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Université Batna 2
Faculté de Médecine

Département de Pharmacie

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة باتنة 2

كلية الطب

قسم الصيدلة



P.V de la 1^{ère} réunion ordinaire du comité pédagogique de département (2023-2024)

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf du mois d'octobre, s'est tenue la 1^{ère} réunion ordinaire du CP de département au niveau du bureau du chef de département.

Ordre du jour :

- Programmation des examens (EMD1, EMD2, EMD3 et rattrapages) de l'année universitaire 2023-2024 et d2finition de la date de l'arrêt de cours.
- Programmation des délibérations de la session normale et de la session de rattrapage.
- Définition de la fourchette des soutenances des mémoires de fin d'étude.

Etaient présents les enseignants chefs de CP des différentes années pédagogiques : Dr Laiche R (5^{ème} année), Pr Hamouda O (4^{ème} année), Dr Ahmane A (3^{ème} année), Dr Beljoudi M.F (2^{ème} année), et les membres de l'administration (Pr Gacem H : chef du département et Dr Aissaoui M.D adjoint du chef du département).

Était absent (absence autorisée pour maladie) Dr Baziz K (chef de CP de 1^{ère} année)

La séance a été ouverte à 13H00 par le chef de département qui, après avoir remercié les membres présents pour leur disponibilité, a attiré l'attention sur la particularité de cette année pédagogique marquée par le nombre élevé des étudiants inscrit en de 1^{ère} année, aussi bien en pharmacie qu'en médecine.

Aussi, il a été rappelé que la fête de l'Aïd El Fitre (3 jours de congés) coïncidera, cette année avec la semaine de reprise des vacances de printemps. En effet, il s'agit d'une semaine qui ne peut être incluse ni dans les enseignements, ni dans les examens, ce qui écourtera, de manière considérable, la durée des enseignements du 3^{ème} trimestre.

L'ensemble de l'assistance s'est alors entendu sur la nécessité de l'anticipation en matière de programmation, notamment, celle des examens afin de veiller au bon déroulement des enseignements durant toute l'année universitaire.

Les différentes possibilités ont été étudiées durant la réunion et les décisions ont été prises en concertation avec tous les membres présents. Dr Baziz, qui n'a pu assister à la réunion a été consulté par téléphone et a approuvé la totalité des décisions.

Ainsi, il a été convenu de programmer une semaine bloquée pour les examens de chaque série selon les plannings évoqués ci-dessous. Les semaines bloquées sont, essentiellement, dédiées aux examens de modules annuels, comptant deux à trois examens.

Au final, les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été traités de la manière suivante :

1. Programmation des examens de l'année universitaire 2023- 2024 et définition de la date d'arrêt de cours :

1 ^{ère} EMD	Du 16/12/2023 au 21/12/2023
2 ^{ème} EMD	Du 16/03/2024 au 21/03/2024
Arrêt des cours	23/05/2024
3 ^{ème} EMD	Du 01/06/2024 au 06/06/2024
Examens de rattrapage	Du 22/06/2024 au 30/06/2024

Durant les semaines bloquées, les examens seront programmés selon quatre créneaux horaires :

- De 08H00 à 09H30
- De 10H00h à 11H30
- De 12H00 à 13H30
- De 14H00 à 15H30

Afin d'optimiser cette programmation en quatre créneaux horaires, la durée des examens doit être limitée à 01H30 (au maximum).

Les modules semestriels, comptant un seul examen, seront programmés durant l'année, hors semaine bloquée et en fonction de l'achèvement de leurs enseignements. Toutefois, leur programmation doit, impérativement, être faite par des samedi afin d'éviter toute perturbation des autres enseignements. Aussi, et pour un fonctionnement optimal, les dates de ces examens doivent être, préalablement, fixées durant les prochaines réunions de CP des différentes années d'études tout en prenant en considération un délai d'au moins une semaine entre la date de l'arrêt de cours du module en question et la date de son examen.

L'arrêt de cours étant fixé au 23 Mai 2024, tous les enseignants sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour respecter cette date

Faute de temps, les examens de rattrapage de la 1^{ère} année compteront deux jours durant lesquels, deux examens à la fois seront programmés. Ainsi, il a été convenu de programmer les examens des modules d'histoire de la pharmacie et de langue française le même jour qu'un autre module, de sorte à avoir 02 examens par jours sur 02 jours et 01 examen par jour le reste de la semaine.

2. Programmation des délibérations :

Délibération session normale	Du 10/06/2024 au 12/06/2024
Délibération session rattrapages	Du 01/07/2024 au 04/07/2024

3. Définition de la fourchette des soutenances de mémoires :

Les soutenances de mémoires de fin d'études sont programmées pour la période allant du 08/06/2024 au 20/06/2024 à raison de trois créneaux horaires par jours et de 4, voir 5 soutenances par créneaux horaire. Toutes les soutenances se dérouleront dans cette fourchette et il n'y a pas de deuxième session.

La séance a été levée à 14H30.